

# Action du CICR en Indochine

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1949)**

PDF erstellt am: **19.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les délégués du CICR ont visité plusieurs camps de réfugiés, entre autres celui de Wah au Pakistan, où étaient réunis 20.000 Musulmans, et celui de Darhal, où se trouvaient un nombre égal d'Indiens. Mais le CICR, dépourvu des moyens de leur venir en aide, n'a pu qu'attirer l'attention sur leur détresse. Après enquête minutieuse menée sur les lieux, ses délégués, d'accord avec les médecins consultés, établirent l'ordre d'urgence des premiers secours, à savoir : vêtements, couvertures et médicaments tels que multivitamines, sulfamidés et anti-malariques. En novembre le CICR prit la décision de faire tenir des secours en médicaments à la Croix-Rouge de l'Inde, ainsi qu'à la Croix-Rouge du Pakistan.

#### IV. ACTION DU CICR EN INDOCHINE

La rencontre, au début de 1949, entre représentants de la Croix-Rouge française et de l'Organisation vietnamienne de la Croix-Rouge <sup>1</sup> ne put avoir lieu en présence du délégué du CICR, celui-ci se trouvant alors retenu en Indonésie. Cette rencontre n'aboutit à aucun résultat.

Une nouvelle entrevue avait été prévue pour le mois de février, mais l'Organisation vietnamienne de la Croix-Rouge fit savoir par T.S.F. qu'elle ne pourrait avoir lieu.

En dépit d'appels radiodiffusés à cette Organisation ainsi qu'au Service de santé du Nambo (Sud-indochinois), le CICR ne put obtenir de réponse pour la reprise des pourparlers.

En juillet, le délégué du CICR prit contact avec le chef de la représentation vietnamienne pour le Sud-Est asiatique, à Bangkok. Il lança de cette ville un nouvel appel radiophonique au Service de santé du Nambo, demandant des facilités pour l'échange de messages et de correspondance. Ledit Service répondit que de tels arrangements n'étaient pas de sa compétence, mais de celle de son Gouvernement. Il ajoutait toutefois que les prisonniers français, militaires et civils, retenus dans le Sud-indochinois étaient bien traités.

---

<sup>1</sup> Voir *Rapport du CICR (1947-1948)*, p. 97.

Sur l'avis de son délégué, venu d'Indochine à Genève pour lui exposer la situation, le CICR décida de tenter une démarche directe auprès du Président Ho-Chi-Minh. En conséquence, une lettre fut adressée à celui-ci par l'entremise de la représentation vietnamienne à Bangkok, auprès de qui elle fut déposée au mois de décembre. Dans cette communication, après avoir rappelé son activité passée en Indochine, notamment au bénéfice de ressortissants vietnamiens, le CICR demandait audience pour l'un de ses délégués, en vue d'une action de secours en faveur des personnes internées et, le cas échéant, de la population civile éprouvée par le conflit. Cette démarche est demeurée sans succès.

Rappelons qu'un don confié au CICR par les Vietnamiens de France <sup>1</sup> avait été divisé en deux parties. La première ayant été remise à la délégation du Vietnam à Bangkok pour l'achat de médicaments et instruments de chirurgie, en décembre 1948, la seconde fut partiellement employée, en mars et mai 1949, pour fournir aux Vietnamiens internés par l'Autorité française, des secours en vivres, vêtements et médicaments.

## V. ACTION DU CICR EN INDONÉSIE

Le conflit, qui s'était rallumé en décembre 1948, n'a pris fin qu'en décembre 1949 par la formation des Etats-Unis d'Indonésie, d'accord entre les Indonésiens et l'Autorité néerlandaise.

Durant l'année, jusqu'au règlement de la question indonésienne par la Conférence de la Table ronde de La Haye, le CICR a continué d'agir conformément au *modus vivendi* conclu, sous ses auspices, entre la Croix-Rouge néerlandaise et l'Organisation indonésienne de Croix-Rouge, à la fin de 1948 <sup>2</sup>.

Ses représentants visitèrent *les camps* où étaient retenus plusieurs milliers de prisonniers indonésiens, soit militaires

---

<sup>1</sup> Voir *Rapport du CICR (1947-1948)*, p. 97.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 101.